

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE **PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS**

AVIS est donné par le soussigné, Dominic Provost, Directeur général, qu'une assemblée de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François, adopté le 20 septembre 2023 conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, se tiendra comme suit :

ASSEMBLÉES PUBLIQUES

Date : 20 novembre 2023

Heure : 18h30

Lieu : Bureaux de la MRC, Salle du Conseil

Adresse : 85 av. du Parc, Cookshire-Eaton, J0B 1M0

Date : 21 novembre 2023

Heure : 18h30

Lieu : Hôtel de Ville de Scotstown, Salle du 2^e étage

Adresse : 101, ch. Victoria Ouest, Scotstown, J0B 3B0

Ces assemblées de consultation publique ont pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Il est possible à toute personne ou organisme intéressé de déposer un mémoire sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François d'ici au 30 novembre 2023. Le dépôt peut se faire soit au bureau de la MRC du Haut-Saint-François à Cookshire-Eaton en version papier ou en version électronique à l'adresse julien.page@hsfqc.ca.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC du Haut-Saint-François peut être consulté au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC du Haut-Saint-François. www.mrchsf.com

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le Coordonnateur en environnement, Julien Pagé :

819-560-8400 poste 2109

Julien.page@hsfqc.ca

Donné et signé à Cookshire-Eaton, ce 5 octobre 2023.



Dominic Provost
Directeur général et greffier-trésorier

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DU Haut-Saint-François

Contexte

La MRC du Haut-Saint-François présente son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) révisé à la population. Le PGMR a pour but d'aider la MRC et ses municipalités à planifier leurs activités et leurs services en gestion des matières résiduelles (GMR) pour les sept prochaines années.

Le PGMR de la période 2016-2020 proposait 36 mesures pour l'amélioration de la GMR de la MRC du Haut-Saint-François. De façon sommaire, quatre (4) mesures proposées dans ce PGMR ont été réalisées, comme l'étude comparant différents modes de gestion des vidanges des fosses septiques. De plus, vingt-quatre (24) autres, comme la campagne du *Mouvement j'y participe*, sont en cours de réalisation. En revanche, huit (8) mesures n'ont pas été réalisées ou ont été abandonnées; il s'agit, par exemple, du projet de ressourcerie.

Faits saillants

D'après les données d'élimination du MELCCFP, chaque citoyen de la MRC du Haut-Saint-François a éliminé en moyenne 371 kg de déchets au cours de l'année 2021. Cette donnée inclut les trois secteurs : résidentiel, industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que la construction, rénovation et démolition (CRD).

Le taux global de mise en valeur des matières de ces trois secteurs est estimé, en 2021, à 42 %, avec un avantage au secteur résidentiel qui a récupéré 57 % des matières résiduelles. Les matières récupérées le sont surtout à travers la collecte des matières recyclables, celle des matières organiques et l'apport volontaire aux écocentres.

Plan d'action

Le plan d'action du PGMR vise l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) ainsi que celles de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Le plan d'action du PGMR est axé sur les orientations suivantes :

1. Réduire les quantités de matières enfouies en priorisant la hiérarchie 3RV
2. Instaurer la gestion et la valorisation de l'ensemble des matières organiques du territoire
3. Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles dans les ICI et dans le secteur des CRD
4. Acquérir de l'information pour optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire

Les mesures proposées dans le plan d'action concernent entre autres les volets suivants :

- Favoriser la réduction à la source et le réemploi
- Assurer la collecte et le traitement des matières organiques du résidentiel et des ICI
- Accompagner les ICI dans l'amélioration de leur performance en GMR
- Créer des incitatifs à la bonne gestion des résidus de CRD